

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

—————  
**Séance du 29 juin 2017**  
**Rapporteur :**  
**Monsieur Didier LENNON**

**N° 17**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 05/07/2017  
- la transmission au contrôle de légalité le : 05/07/2017  
(accusé de réception du 05/07/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Bilan des opérations immobilières 2016**

—————

**Conformément à l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le conseil municipal est appelé à prendre connaissance des opérations immobilières effectuées annuellement par la commune, soit pour 2016 une quinzaine d'actes représentant environ 800 000 euros d'acquisitions, et 785 000 euros de cessions.**

\*\*\*

La ville a réalisé six d'acquisitions en 2016 pour un montant d'environ 800 000 euros.

La principale acquisition de l'année est l'acquisition de la crèche de Kervouyec réalisée en vente en l'état futur d'achèvement dans le cadre de l'opération globale dite du cœur de quartier.

Une dizaine de cessions a par ailleurs été actée. Parmi celles-ci, il est à noter la première cession sur le nouveau quartier de Linéostic auprès de la société Aiguillon construction et la vente du dernier terrain de la commune sur le secteur de Creach Gwenn pour la réalisation d'un immeuble de bureau.

Ces cessions représentent une recette de 785 000 euros TTC.

\*\*\*

Le conseil municipal en prend acte.